

## RAPPORT MARX – BAGORSKI

### L'U2P salue l'invitation à créer un OPCO de l'artisanat et des services de proximité

Dans leur rapport remis hier, Jean-Marie Marx et René Bagorski ont fait état de leurs propositions relatives à la création des opérateurs de compétences - OPCO - d'ici au 31 décembre 2018 telle que prévue par la loi du 1<sup>er</sup> août 2018.

Parmi les préconisations du rapport figure **la création d'un opérateur de compétences dédié aux métiers de l'artisanat et des services de proximité** incluant les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité, des professions libérales, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme.

**L'U2P se félicite d'autant plus de cette proposition qu'elle a engagé depuis plusieurs mois une négociation avec les organisations syndicales de salariés visant à étendre l'actuel OPCA des professions libérales aux autres professions relevant de l'U2P et à anticiper la transformation de cet OPCA en OPCO.**

Ce nouvel opérateur vise à **doter les entreprises de proximité d'un outil sans précédent pour favoriser le développement de l'apprentissage, de la formation et des compétences des salariés** en vue d'accélérer la croissance de ces secteurs.

Sachant que les entreprises de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales forment aujourd'hui plus de la moitié des apprentis du pays, l'enjeu est primordial pour la situation de l'emploi et pour l'économie française dans son ensemble.

L'U2P salue ainsi la cohérence des choix opérés dans le rapport en prenant **pleinement en considération les spécificités des plus petites entreprises** qui ont en commun un rôle crucial dans le dynamisme de nos territoires, la promotion de savoir-faire d'excellence mais aussi des perspectives de croissance et d'emplois pérennes.

*« Je salue ce rapport qui donne toute sa place aux chefs d'entreprise et aux salariés de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, qui ont la formation et la transmission des savoirs dans leur ADN. Un OPCO de l'économie de proximité constituerait un levier d'action inégalé pour préparer et promouvoir des compétences dont notre économie a cruellement besoin aujourd'hui. C'est également une preuve que le travail et le dialogue que nous menons depuis plusieurs mois avec les organisations syndicales de salariés est plus pertinent que jamais ! », indique Alain Griset, président de l'U2P.*

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.09.25

7 septembre 2018

#### Contacts presse

##### U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)